

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la HAUTE SAONE
Commune de VREGILLE

PROCES VERBAL
de la réunion du conseil municipal
du 26 octobre 2012

APPROUVE LE 19 DECEMBRE 2012

Nombre de membres afférents au conseil municipal :	11
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres ayant pris part à la délibération :	8
Date de la convocation :	23 octobre 2012
Date de l'affichage :	31 octobre 2012

L'an deux mil douze et le 26 octobre à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. ABISSE Jean-François, maire.

Présents : M. MEILLER Patrick, M. LAVIEZ Gilles, M. BARTHELEMY Michel, M. GIRARD Michel, Mme BOLE Danièle, Mme CARRY Christine, M. MARTINEZ John, M. PAILLARD Christian.

Absent excusé : M. BIGONVILLE Fabrice

Absent : M. BAULARD Marc

M. BARTHELEMY Michel a été élu secrétaire de séance.

A 20 heures 35, le quorum atteint, le maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1° - Approbation des procès-verbaux de la réunion du 25 mai et du 3 août 2012
- 2° - Point sur l'avancement du dossier travaux assainissement,
- 3° - Dossier emprunt pour réseau d'assainissement - pouvoir au maire,
- 4° - Décision concernant les projets de travaux 2012,
- 5° - Courrier des parents d'élèves de VREGILLE
- 5° - Questions diverses :

1° - Un exemplaire des procès-verbaux des réunions du 25 mai et du 3 août 2012 ayant été adressé à chaque conseiller municipal et après une modification sur celui du 3 août, les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

2° point sur l'avancement du dossier travaux assainissement.

Pour faire suite à notre précédent compte rendu, le choix des entreprises ayant été validé (STPI pour le lot n° 1 collecte et transport et PIACENTINI pour le lot n° 2 construction de la rhizosphère) une réunion avec le cabinet EVI et les responsables des entreprises a été organisée et les travaux devraient débiter le lundi 5 novembre 2012 par les réparations dans la rue des Vignes et dans la rue des Varennes, puis dans la rue principale qui recevra un nouveau réseau. La construction de la rhizosphère quand à elle ne débutera qu'en fin de premier voir début du deuxième trimestre 2013. Le raccordement au système, dans la rue principale, sera réalisé par l'entreprise mais il appartiendra aux

particuliers d'indiquer l'emplacement de leur branchement. Pour l'ensemble des particuliers raccordés au réseau d'assainissement collectif, il y aura lieu par la suite de supprimer les fosses septiques ou de les court circuiter.

3° - : Décision concernant l'emprunt pour financer le réseau d'assainissement.

Le maire indique que les travaux sur le réseau d'assainissement vont débuter et qu'il y a lieu de décider de l'emprunt à réaliser pour financer ces travaux. Quatre organismes bancaires avaient été consultés en cours d'année : Le Crédit Agricole, Le Crédit Mutuel, La Caisse d'Epargne et la Banque Populaire. Suite à la relance effectuée début octobre, et après examen des diverses propositions, c'est la Banque Populaire qui présente l'offre la plus intéressante :

Après analyse des solutions proposées, il paraît souhaitable de contracter un prêt relais de 90000 € pour attendre le remboursement de la TVA en 2015 et un prêt normal de 250000 €, sachant que le montant final des subventions n'est pas connu à ce jour.

Il est donc décidé d'emprunter, auprès de la Banque Populaire, 90000 € à taux variable sur 3 ans et 250000 € sur 15 ans au taux fixe de 4,25 % avec l'option du remboursement de la première échéance anticipée.

Pouvoir est donné au maire pour diligenter les formalités et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces emprunts.

4° - Décision concernant les projets de travaux 2012.

- En ce qui concerne l'agrandissement du cimetière pour créer un espace cinéraire, plusieurs devis ont été demandés pour réaliser la clôture du nouveau périmètre. Vu le coût élevé, il est décidé de demander d'autre devis notamment à l'entreprise DEBOUCHE de PIN.
- Pour la réfection du mur à proximité de la propriété CALY, d'autres devis seront demandés également.
- Pour la réfection du mur de la sacristie, le devis de l'entreprise SEGUIN est accepté pour un montant de 1014,21 €.
- Pour le remplacement des lampes de rue, trois devis ont été obtenus. Avant de statuer sur le choix de l'entreprise, il est décidé de demander à l'entreprise VOIRIN DENOIX d'actualiser son devis.
- Afin de tenter de faire ralentir la circulation dans la commune, il est décidé la mise en place de 2 radars éducatifs ; un dans la rue des vignes et un dans la rue principale.

5° - Courrier des parents d'élèves de VREGILLE.

A l'initiative de certains parents d'élèves de la commune, la copie d'une pétition a été transmise au maire dans laquelle un certain nombre de doléances apparaissent concernant le fonctionnement du regroupement pédagogique de la Douin auquel notre commune est partie prenante. Les problèmes évoqués portent sur la durée des trajets, les horaires et la soit disant conduite dangereuse des conductrices de bus. La conclusion est que si rien ne change, les parents d'élèves demanderont à ne plus faire partie du RPI afin de scolariser leurs enfants à PIN. Ils menacent de saisir le Préfet, l'inspecteur d'Académie et la CCVO.

Le maire indique que ce qu'il déplore, c'est qu'à aucun moment, ces problèmes n'aient été portés à sa connaissance avant la rédaction de cette pétition. Il aurait été plus cohérent d'essayer de trouver des solutions avec les responsables du RPI sans en arriver à un ultimatum qui, par ailleurs n'a pas été débattu avec les élus communaux. Le fonctionnement du RPI à six communes n'est pas simple et depuis la fermeture de notre école et même avant, nos élèves sont déplacés sans pour autant qu'il y ait eu de problèmes majeurs. Le maire indique que le sujet sera évoqué à la prochaine réunion du syndicat du RPI de La Douin.

6° - Questions diverses.

- Manifestations de fin d'année :

- Le père Noël distribuera ses cadeaux le dimanche 23 décembre 2012 vers 15 heures à la salle communale.

- La cérémonie des vœux avec remise de cadeaux aux aînés de 65 ans aura lieu le dimanche 6 janvier 2013 à 16 heures.

- Le brûlage des sapins avec galettes et vin chaud aura lieu le samedi 12 janvier vers 21 h à l'endroit habituel près du lavoir.

A 23 heures 30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A VREGILLE, le 30 octobre 2012

Le secrétaire

Le maire

BARTHELEMY Michel

Jean-François ABISSE

Les conseillers présents